

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 octobre 2023 à 21h

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 octobre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (pour cause de COVID-19), sous la présidence du Maire Thierry LASCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers votants : 10

<u>Nom du Conseiller</u>	<u>Présent(e)s</u>	<u>Absent(e)s</u>	<u>Représenté(e)s</u>	<u>Noms représentant(e)s</u>
AZZOLA C.	X			
DELMARES M.			X	LASCAUX T.
GADEYNE C.			X	RIGOLE C.
GENSOU L.	X			
HERBADJI M.	X			
LAVILLE P.	X			
MASSE M.	X			
RIGOLE C.	X			
SIMON LOUBRIAT C.			X	HERBADJI H.

Laurent GENSOU a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

23.10.13-01 : Décision modificative n°2 au BP.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en date du 16/06/2023 a été délibéré l'achat des parcelles suivantes :

- C 107, pour un montant de 1 280 €, via un acte administratif ;
- B 104, pour un montant de 1 100 €, via un acte administratif ;
- C 128 et C 129, pour un montant de 25 540 € et les frais de notaire de 1 800 €, via un acte notarial ;

Soit un **total de 29 720.00 €** qui seront à régler aux articles 2111 et 2132.

Afin de réaliser les écritures comptables, Monsieur le Maire propose les écritures comptables suivantes :

Section investissement

Dépenses

Article comptable	Montant
2111 – Terrains nus	+ 2 380.00 € €
2132 – Immeuble de rapport	+ 27 340.00 €
21318 – Autres bâtiments publics	- 29 720.00 €
Total chapitre 21	0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables telles que décrites ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

- Terrain multi sport à l'étude (devis en cours).

Fin de la réunion : 21h45